

Message du 18 mars 2020, de Mme LEDAMOISEL, Présidente du tribunal administratif de Nancy :

"Mesdames et Messieurs les commissaires enquêteurs,
Je relaie auprès de chacun d'entre vous le message de la CNCE ci-dessous.
Les nouvelles mesures gouvernementales décidées depuis ce message me conduisent à le renforcer en vous demandant de bien vouloir suspendre toutes les enquêtes publiques en cours en raison de la crise sanitaire sans précédent que traverse actuellement notre pays.
Je demande en outre à ceux d'entre vous qui en sont à la phase de rédaction de leur rapport et conclusions de bien vouloir différer la remise de celui-ci jusqu'à nouvel ordre.
Je vous remercie de votre attention."

Corinne Ledamoisel
Présidente du tribunal administratif de Nancy
Tribunal administratif de Nancy
5, place de la carrière
C.O. n° 20038
54036 Nancy cedex
greffe.ta-nancy@juradm.fr
<http://nancy.tribunal-administratif.fr>

Message du 17 mars 2020, de Mme CHALOPIN, Présidente de la CNCE :

"Mesdames, Messieurs les présidents territoriaux
Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'administration

La CNCE vient d'avoir un contact avec le ministère de la Transition écologique.
Dans l'attente d'instructions plus générales du Gouvernement, il a été décidé dans l'immédiat la suspension de toutes les permanences et réunions publiques qui génèrent des rassemblements de population.
Le ministère a prévu de se rapprocher ce jour du Conseil d'État, qui enverra des instructions aux présidents de TA.
Nous vous tiendrons informés dès que nous en saurons davantage.
La priorité reste la santé de chacun !
Merci de bien vouloir transmettre le message à l'ensemble de vos adhérents.

Brigitte Chalopin, présidente de la CNCE"

Siège social et secrétariat administratif de la CNCE
COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS
3 Rue Jean Bauhin - 25200 MONTBELIARD
Tél. 03 81 95 14 98 - Fax. 03 81 95 13 82
Courriel : cnce@cnce.fr - Site internet : <http://www.cnce.fr/>



Message du 18 mars 2020, de Mme Mariana BROSIUS, tribunal administratif de Strasbourg :

ENQUETES PUBLIQUES

Message à l'attention des commissaires enquêteurs et porteurs de projets.

Enquêtes en cours

Compte tenu des circonstances exceptionnelles que vous connaissez, et eu égard aux informations données par les administrations d'Etat, les enquêtes en prévision (commissaire déjà désigné) ou en cours de déroulement sont suspendues.

Nous ignorons à quel moment elles reprendront, mais ce ne sera pas avant d'avoir obtenu l'accord explicite des autorités compétentes. Je vous demande donc de mettre les enquêtes en suspens, purement et simplement, jusqu'à nouvel ordre.

Ceux qui le souhaitent et en ont les moyens techniques peuvent informer le public de cette suspension par voie électronique. Il va de soi que cela ne doit occasionner aucun déplacement de la part du CE ou du porteur de projet.

Enquêtes en prévision

Aucune nouvelle enquête d'aucune sorte ne sera organisée, ni aucun commissaire enquêteur désigné jusqu'à nouvel ordre.

Enquêtes terminées et non encore déposées :

Il vous est demandé de ne pas déposer ni envoyer les rapports par la Poste au tribunal : elles ne seront pas traitées avant la fin de la période de confinement. Il est donc inutile d'occasionner des déplacements inutiles qui encombreront le tribunal sans utilité.

Il va de soi que les délais habituels de remise de rapport sont suspendus pendant toute la période de confinement, et probablement un peu au-delà.

Je vous demande donc instamment de respecter cette consigne de non dépôt des rapports au tribunal. Je précise que la préfecture du Bas-Rhin vous demande également ne pas déposer ou envoyer de document à la préfecture, qui a des tâches plus prioritaires à gérer, et manque de personnel.

Ordonnances de taxes :

Nous ferons de notre mieux pour que les ordonnances de taxe pour les rapports déjà déposés ne prennent pas trop de retard, compte tenu des circonstances.

Il est en revanche inutile, comme je l'ai indiqué, de déposer vos rapports au tribunal pendant la période de confinement en espérant être payés plus rapidement : ces rapports ne seront pas traités avant la fin de la période, et ne seront donc pas taxés plus rapidement.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre civisme.

Cordialement,

Anne DULMET

Première conseillère

En charge des enquêtes publiques

Tribunal administratif de Strasbourg